



Réunion constitutive de la Commission « Sports de Nature ». Samedi 8 novembre 2008

Lieu : salle de conférence Stade Robert Bobin, Bondoufle.

Objectifs de la réunion :

- 1) - clarifier les notions de CDESI et de PDESI,
- 2) - créer une commission Sports de nature au sein du CDOS 91,
- 3) - échanger pour déterminer les diverses entrées possibles (énoncé des points sensibles pour chaque discipline, attentes au regard d'une structure départementale interdisciplinaire, lancement de quelques pistes d'actions).

Assistaient à la réunion :

- Au titre des comités départementaux sportifs :
Eric STEENS – CD aéromodélisme, Jean Noël LE DAUPHIN - aéronautique,
Michel COUASON – athlétisme, Claude DEPRUN – canoë kayak, Christian
MATHELIER et René FERRAGE – course d'orientation, Michel SAUX – FSGT,
Michel LE ROUZIC – cyclotourisme, Alain VIGOT – Médillés jeunesse et sports,
Fernand DIEUDONNE – motocyclisme, Noël CRESCINI – randonnée pédestre,
Isabelle FERON – UFOLEP, Christian SANDER – vol à voile, Emmanuel
BERTHOME – vol libre
 - Aurélie GIOP, conseillère sportive territoriale, Direction de la jeunesse des sports et
de la vie associative, Conseil général de l'Essonne
 - Pour le CDOS :
Rolland BESSON, Pierre Philippe BUREAU, Paul COLPAERT, Gérard COURTAL,
Jean Michel DAVID, Isabelle FERON, Christian SANDER
assistés de Martial TOURNIER, assistant technique
- étaient excusés : René BEDENNE, Claude ROSE, Chantal SCHNEIDER

I Le propos introductif

Rolland Besson, Président du CDOS de l'Essonne, insiste d'entrée de jeu sur le côté le plus ouvert possible, le plus participatif possible que doit prendre ce premier temps d'échange entre représentants du mouvement sportif essonnien ayant à connaître des pratique de pleine nature.

Gérard Courtal, Secrétaire Général, insiste sur le sens de la structure à créer dès à présent. Elle ne vaudra que si elle est en capacité d'élaborer des stratégies transversales, tenant compte, à la fois, de la diversité des disciplines sportives de nature et des conduites qu'elles sont appelées à tenir pour leur propre développement et des 3 volets structurants des politiques publiques appelées à se renforcer dans les années à venir : développement durable, tourisme, environnement.

Il évoque certains documents, tous issus d'une démarche concertée, sur lesquels il est possible de s'appuyer :

- les préconisations du Grenelle de l'Environnement (2007-2008),
- l'Agenda 21 du CNOSF (2003),
- les actes des 2èmes Assises de l'EPS, des APS et du Sport en Essonne (2005- 2006)
- le document diagnostic commandé sur les Espaces, Sites et Itinéraires par le Conseil Général de l'Essonne (2005),
- diverses publications « grand public », qui présentent le « Tourisme durable » (2008), dans ses rapports aux sports de nature .

II Les interventions des participants

Elles sont regroupées en 4 rubriques, afin de guider, le cas échéant, les travaux futurs de la Commission : développement durable, solidarité sportive, environnement, régulation des pratiques.

Le mode d'expression, voulu spontané, s'il n' a pas permis d'apporter des réponses précises à certaines attentes préalables du CDOS 91 (la **pérennisation et l'augmentation du nombre de sites dédiés**, le renforcement des pratiques associatives fédérales et le développement qualitatif des sites, l'assouplissement réglementaire nécessaire au développement des pratiques) ne manquera pas d'éviter à l'avenir les approches sensibles et permettra d'entrer plus concrètement sur le terrain des opérations.

2 -1-Le développement durable, une nouvelle approche des politiques sportives.

Noël Crescini (randonnée Pédestre) fait état de ses craintes au regard d'un PDESI qui pourrait entraîner l'intégration pure et simple du PDIPR élaboré par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Essonne .

Or, celui-ci a été négocié en relation étroite avec le service de l'Environnement du Département. Il s'inscrit donc déjà dans l'idée d'un développement durable de l'activité. Quid, alors, de son devenir dans le PDESI ? Le PDESI ira-t-il jusqu'à inscrire de nouveaux sites sans concertation ? Le PDESI reprendra-t il intégralement le PDIPR ou le validera-t-il par morceaux ?

M. Deprun (canoë Kayak) comprend l'intérêt qui s'attache à la défense de toute démarche qui tend à baliser l'itinérance, qu'elle soit terrestre, aquatiques ou aérienne . Mais le PDESI doit être global.

Il s'agit d'espaces dédiés, régis par des procédures différentes, qu'il faut sans doute unifier. La question se pose néanmoins de savoir qui les entretient durablement et avec quels moyens. Le bénévolat, dans tous les cas, joue actuellement un rôle déterminant.

Rolland Besson estime que l'on ne peut faire l'économie, à ce niveau de l'analyse, de mieux connaître, d'identifier l'interlocuteur pertinent quand on est confronté à des entités territoriales ou élues (Union des Maires de l' Essonne) ou gestionnaires d' espaces (ONF,

Agence des Espaces verts) ou diverses (sociétés de chasse, propriétaires, E N S, Natura 2000, etc).

Toutes ces entités ne peuvent être intégrés dans un Espace CDESI à objectifs opérationnels, d'où la nécessité de bien identifier un maître d'œuvre à compétences transversales et à la représentativité incontestable car il est, de par la loi, évident que la maîtrise d'ouvrage ne peut être exercée que par le Département.

*2-2-L'affirmation d'une **solidarité sportive** en ce qui concerne les pratiques de nature.*

Noël Crescini (randonnée Pédestre) pointe le niveau local comme celui où se manifestent les tensions, notamment pour des raisons de conflits d'usage, ce dont ne rendent pas compte nécessairement les négociations d' état major .

Christian Sander (vol à voile) observe que toutes les disciplines de P N utilisent en Essonne un espace qui tend à se raréfier, étant donné l'extension des politiques de développement urbain. Il faut donc suivre, d'une manière concertée, les politiques d'aménagement futures comme celles qui tendent à préserver les espaces déjà créés. D'où l'importance d'une veille conjointe sur les projets de territoire.

Fernand Dieudonné (motocyclisme) signale que, après la tempête de 1999, s'est produit effectivement et spontanément un mouvement de solidarité pour dégager les cheminements et que les sports mécaniques ont participé aux opérations de nettoyage.

L'un des problèmes majeurs, c'est la méconnaissance de l'autre.

Une commission Sports de Nature équilibrée pourrait constituer un lieu d'échanges sur les pratiques qui regroupent un fort volant de non licenciés – en VTT, ...fait état d'un pourcentage de 20 % de licenciés contre 80% de pratiquants qui ne le sont pas - qui sont confrontées à des problèmes identiques lors de la saison de la chasse ou de la pêche ou à des régulations plus lourdes sinon impossibles à résoudre quand elles sont dues à l'inorganisation du marché du sport, le domaine du quad constituant un exemple des plus marquants.

En tout état de cause, la classification des sports ne peut s'effectuer sur les bases de sports émetteurs de CO2, voire de nuisances sonores, et des non émetteurs.

M. Deprun s'en réfère à la mise en place, récente encore, des **projets de territoire** qui devraient prendre en compte toutes ces dimensions d'entretien, de disparition de cheminements, d'interdiction de passage, pour créer une harmonie dans les pratiques des sports de nature. De même les intérêts du mouvement sportif regroupé se trouveraient avoir un poids plus important.

*2-3-Une gestion du sport associatif organisé, respectueux de **l'environnement**.*

Est évoquée, pour les sports de nature, une dimension éducative environnementale à valoriser – pourquoi pas sous la forme d'appel à projet ? – quelle que soit la nature de l'association (unisport, multisport, affinitaire, domaine du handicap, domaine de la retraite sportive).

La question est de savoir comment être efficace pour atteindre cet objectif d'une manière visible et durable.

*2-4-Un engagement dans la mise en place d'une politique de **régulation des pratiques**.*

M. Couasnon (athlétisme) évoque le développement des courses nature (14 courses « vertes » en 2008), qui se déroulent hors stades, ce qui nécessite de pouvoir disposer des autorisations préfectorales nécessaires dans des délais raccourcis. Le mouvement sportif devrait être plus étroitement associé à ces mises en œuvre administratives.

Plusieurs intervenants s'accordent aussi à reconnaître que la dimension sécurité des pratiques doit s'assortir de conditions de pérennité des sites, avec des garanties d'utilisation quasi permanentes (initiation au parapente et au deltaplane, cerf volant) .

Le règlement de la question de l'accessibilité par l'application du principe de gratuité : passage des VTT (ONF), location d'espaces pour les sports aériens (planeurs, aéromodélisme), est également évoqué.

Il est noté que la pérennité des sites et la régularité de leur fréquentation s'assortissent de frais d'investissement et de gestion, ce qui ne peut se faire sans l'engagement des pouvoirs publics.

Une attitude constructive - et non pas inscrite dans la revendication à un droit qui ne serait pas étayé par des faits précis - passe nécessairement par une meilleure connaissance des utilisateurs, associatifs ou non, et des sites fréquentés déjà ou à promouvoir.

Christian Sander estime pertinent de mobiliser la CDESI réactivée sur un lieu précis pour développer une action interdisciplinaire et transversale qui aurait à connaître, non seulement, du développement durable, du tourisme et de l'environnement, mais aussi de la santé, de la citoyenneté et de l'éducation.

III Conclusion.

Le Président Besson prend acte de ce qui s'est dit, d'une manière très responsable, lors de cette matinée d'échanges informels. Il distingue 2 niveaux de suite à donner :

- un prolongement de la démarche participative sous la forme d'un court écrit sur ce qui n'aurait pu être dit ce matin au niveau des constats,
- un énoncé d'études à entreprendre, dans une visée prospective pour le coup, qui pourraient entrer dans le cadre de la réflexion à mener par le CDOS 91 en 2009- 2010, sur le sujet des Sports de nature. Ce sera un temps fort du prochain mandat « olympique » 2009 - 2013 qui s'ouvrira en mars 2009.

2 ou 3 temps de travail internes sont à programmer en 2009 dans le cadre de la Commission Sports Nature créée ce matin même, d'où l'urgence qui s'attache à les porter à connaissance.

Il donne la parole à Aurélie GIOP, représentant le Service des Sports du Conseil Général de l'Essonne.

Celle ci indique :

1) qu'il faudra vraisemblablement reprendre la base constitutive de la CDESI 91, afin de la mettre en situation d'élaborer le document PDESI, qui est sa tâche opératoire principale .

2) que, de par les lois de décentralisation et de simplification administrative, chaque département peut s'organiser comme il le veut.

3) que la commission Sports de Nature du CDOS 91 sera vraisemblablement saisie dans le courant du 1er trimestre 2009, afin d'émettre toute proposition utile .

Rolland Besson clôt cet instant d'échanges sur des préoccupations qui sont à mettre en commun, à maturer, puis à exprimer en propositions concrètes et invite les participants à partager le « pot » de l'amitié.

Compte rendu établi par Gérard Courtal